



Réf. Farde e-Assemblées : 2595923

N° OJ : 204

Projet d'Arrêté - Conseil du 27/05/2024

Objet : Subside 2024 à l'asbl "MABRU".- Montant : 10.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu les articles 93 et 117 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu la délibération du Conseil communal du 17 décembre 2001 y relative;

Vu la délibération du Conseil communal approuvant le budget pour l'exercice budgétaire de 2024;

Vu les crédits inscrits à l'article 52009/32201 du budget ordinaire de l'exercice budgétaire de 2024;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : Octroyer un subside pour un montant de 10.000,00 EUR à l'article 52009/32201 du budget ordinaire 2024, à l'asbl "MABRU" pour l'organisation d'animations et/ou d'illuminations en 2024.

Annexes :